

coopération avec d'autres alliés.

Pour avoir une signification réelle, le régime Ciels Ouverts devra permettre le survol du territoire national entier des états participants sans limites autres que celles qui seront dictées par des raisons relatives à la sécurité des vols, prévues déjà dans le droit international.

Si on excluait de ces survols des zones délicates du point de vue militaire, cela irait à l'encontre de l'objectif même du régime. Bien sûr, assurer et permettre des survols sans limites peut paraître à certains un prix élevé à payer, mais je pense qu'il est nécessaire d'y consentir si nous voulons être capables de récolter les fruits de cet accord dans le domaine de la confiance et de la transparence.

Le manque d'ouverture a été l'une des causes principales de la méfiance et de l'incertitude qui ont caractérisé auparavant les relations entre les deux parties de l'Europe. Le régime Ciels Ouverts contribuera donc à consolider et à codifier la nouvelle ouverture que nous avons observée jusqu'à présent.

Le régime Ciels Ouverts sera négocié et appliqué par les 23 états membres de l'OTAN et par les membres de l'Organisation du traité de Varsovie. La transparence sur les activités militaires de ces états est d'une importance cruciale pour ce qui est de l'équilibre militaire en Europe, mais à une étape ultérieure nous serons favorables à l'adhésion à ce régime des états neutres et non alignés de l'Europe. Eux aussi ont intérêt à la transparence militaire, à l'accroissement de la confiance ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité générale de notre continent.

Il est essentiel que le régime Ciels Ouverts prévoit une participation équitable de tous les états intéressés. A cette fin, nous devons établir avec grand soin les critères d'attribution des quotas.

Selon nous, le critère le plus pertinent à cet égard serait la superficie du territoire national de chacun des participants. J'ajouterai que les quotas totaux de chacun des groupes devront être suffisamment importants pour permettre une surveillance utile des activités et installations militaires.

De même, le régime devra prévoir une couverture de ces territoires dans toutes les conditions météorologiques, de jour et de nuit. Bien entendu, ces exigences auront des répercussions économiques importantes.

L'expérience qui a été acquise grâce au survol du territoire de la Hongrie par un avion canadien semble indiquer que le régime que nous nous apprêtons à mettre sur pied sera coûteux. L'objectif principal est d'établir un régime efficace, capable d'atteindre l'objectif qui sera fixé.

Cependant, nous devons éviter de créer un régime qui soit si